

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal
Présents

Gaëtan Van Goidsenhoven, *Président du Conseil communal* ;
 Fabrice Cumps, *Bourgmestre* ;
 Françoise Carlier, Lotfi Mostefa, Fatiha El Ikdimi, Beatrijs Comer, Achille Vandyck, Fabienne Miroir, Julien Milquet, Luiza Duraki, Halina Benmrah, *Échevin(e)s* ;
 Mustapha Akouz, Nketo Bomele, Sofia Bennani, Nadia Kammachi, Leïla Belafquih, Fatima Ben Haddou, Safouane Akremi, M'Hamed Benallal, Mohammed Khazri, Mustafa Yaman, Fatiha Bouzagou, Chadi Cherfan, Patricia Polanco Palacio, Najima El Arbaoui, Ali Husnain, Mohamed Adahchour, Marouan Oualaouch, Fadila Laanan, Najoua Akel, Dounia Allali, Amaury Laridon, Marcela Gori, Özkan Aksit, Anne Leila Bestard, Anne Mertens, Luca D'Agro, Tina Schuermans, Jordan Dialinas, Didier Felis, Bekay Chihi, Nadine Van Lysebetten, Jaouad El Assri, *Conseillers communaux* ;
 Guy Wilmart, *Président du C.P.A.S* ;
 Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

Excusés

Pierre Kompany, Yasmina Tajmout, Hassan Akariou, *Conseillers communaux*.

Séance du 27.03.25

#Objet : CC. Démographie. Règlement relatif à la perception de redevances sur la délivrance de certificats, documents et autres prestations administratives. Modifications. #

Séance publique

200 FINANCES
230 Enrôlement - Facturation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu sa délibération du 22 février 2024 relative au règlement relatif à la perception de taxes et redevances sur la délivrance de certificats, documents et autres prestations administratives ;

Vu que les services rendus aux particuliers et la délivrance de documents administratifs, entraînent des charges pour la commune et qu'il est équitable de faire supporter par les bénéficiaires les frais que ces services comportent ;

Vu la Nouvelle Loi communale, notamment l'article 137bis, établissant la procédure de recouvrement des créances non fiscales incontestées et exigibles ;

Considérant que le Conseil communal a jugé nécessaire d'imposer la délivrance de documents administratifs ainsi que les services rendus aux particuliers, relatifs aux services démographiques visés par le présent règlement, de manière à pouvoir se procurer des recettes additionnelles destinées à

financer les dépenses d'utilité générale auxquelles la commune doit faire face ;

Considérant qu'en matière de nationalité, il n'existe actuellement qu'une redevance pour l'acquisition de la nationalité belge ;

Qu'afin de mieux refléter les coûts administratifs réels liés au traitement des demandes et d'assurer une gestion plus efficace des dossiers, il est proposé de réclamer une redevance pour l'ouverture du dossier de nationalité ;

Considérant que cette redevance pour ouverture du dossier permettra une répartition plus équitable des coûts entre l'ouverture de dossier de nationalité et la déclaration de nationalité, et de mieux équilibrer la charge administrative associée à chaque étape du processus,

ARRÊTE :

Les points 66 et 67 du règlement relatif à la perception de redevances sur la délivrance de certificats, documents et autres prestations administratives, approuvé par le Conseil communal en sa séance du 22 février 2024 sont abrogés et remplacés par les points 66 a, 66b, 67a et 67b suivants :

Règlement relatif à la perception de redevances sur la délivrance de certificats, documents et autres prestations administratives.

DURÉE ET ASSIETTE

Article 1. - Il est établi, pour les exercices 2024, 2025 et 2026, au profit de la Commune et aux conditions fixées ci-dessous, des redevances sur la délivrance de certificats, sur les renseignements et services administratifs ainsi que sur la délivrance et le traitement d'autres documents administratifs.

Article 2. - Le montant (Eur) de ces redevances est fixé comme suit et sera indexé au 1^{er} janvier de chaque année.

SERVICE DE POPULATION

		2024	2025	2026
	DIVERS			
1	Délivrance de : certificat de résidence – certificat d'inscription – certificat de nationalité – certificat de vie – composition de ménage – casier judiciaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
2	Délivrance de documents administratifs, certificats (autres que voir n° 1), attestations diverses, recherches d'adresse	11,00	11,50	12,00
3 a	Demande pour inscription en commune (par dossier)	11,00	11,50	12,00
3 b	Réinscription après radiation d'office	11,00	11,50	12,00
4	Activation du duplicata codes PIN/PUK	11,00	11,50	12,00
5 a	Légalisation d'une signature	11,00	11,50	12,00
5 b	Les autorisations parentales dans le cadre d'un voyage scolaire.	Gratuit	Gratuit	Gratuit
6	Certification conforme de documents	11,00	11,50	12,00
7	Prise en charge ou certificat d'hébergement	25,00	25,00	25,00
8	Dépôt acte de mariage célébré à l'étranger au service Population	25,00	25,00	25,00
9	Modification/changement de nom, prénom, date ou lieu de naissance aux Registres de la Population	25,00	25,00	25,00
10	Délivrance de listings d'habitants en conformité avec l'arrêté royal du 16.07.1992	0,25 p/hab. avec un min. de 250 p/listing	0,25 p/hab. avec un min. de 250 p/listing	0,25 p/hab. avec un min. de 250 p/listing

11	Les extraits délivrés à des particuliers, des registres de l'état civil et les extraits des registres tenus par les officiers de l'état civil pour les actes concernant l'acquisition, le recouvrement, la conservation et la perte de nationalité	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	COHABITATION LÉGALE			
12	Dossier relatif à la déclaration de la cohabitation légale	Gratuit 50,00 (Si une des 2 personnes n'est pas inscrite aux Registres de la Population)	Gratuit 50,00 (Si une des 2 personnes n'est pas inscrite aux Registres de la Population)	Gratuit 50,00 (Si une des 2 personnes n'est pas inscrite aux Registres de la Population)
13	Dossier relatif à la cessation de la cohabitation légale	50,00	50,00	50,00
	PERMIS DE CONDUIRE			
14	Délivrance d'un permis de conduire (Provisoire et définitif)	Prix de revient du permis de conduire réclamé à l'Administration communale majoré de la redevance suivante : 16,00	Prix de revient du permis de conduire réclamé à l'Administration communale majoré de la redevance suivante : 16,50	Prix de revient du permis de conduire réclamé à l'Administration communale majoré de la redevance suivante : 17,00
15	Procédure urgente	Prix de revient du permis de conduire réclamé à l'Administration communale majoré de la redevance suivante : 20,00	Prix de revient du permis de conduire réclamé à l'Administration communale majoré de la redevance suivante : 20,00	Prix de revient du permis de conduire réclamé à l'Administration communale majoré de la redevance suivante : 20,00
16	Délivrance d'un permis de conduire international	16,00	16,50	17,00
17	Délivrance de l'annexe 4 : attestation de stage	11,00	11,50	12,00

	PASSEPORTS ET TITRES DE VOYAGE			
	PASSEPORTS			
18	Demande de passeport	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 39,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 41,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 43,00
19	Demande de passeport Enfants entre 12 et 18 ans	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 39,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 41,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 43,00
20	Demande de passeport Enfants de moins de 12 ans	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 16,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 16,50	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 17,00
	Procédure urgente			
21	Demande de passeport en urgence	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 54,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 56,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 58,00

22	Demande de passeport en urgence Enfants entre 12 et 18 ans	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 54,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 56,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 58,00
23	Demande de passeport en urgence Enfants de moins de 12 ans	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 20,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 20,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 20,00
	Procédure super urgente			
24	Demande de passeport en super urgence	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 110,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 115,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 120,00
25	Demande de passeport en super urgence Enfants entre 12 et 18 ans	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 54,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 56,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 58,00
26	Demande de passeport en super urgence Enfants de moins de 12 ans	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 20,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 20,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 20,00

	TITRE DE VOYAGE			
27	Demande de titre de voyage	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire) 39,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire) 41,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire) 43,00
28	Demande de titre de voyage Enfants entre 12 et 18 ans	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 39,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 41,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 43,00
29	Demande de titre de voyage Enfant de moins de 12 ans	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 16,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 16,50	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 17,00
	Procédure urgente			

30	Demande de titre de voyage	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire)	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire)	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire)
		54,00	56,00	58,00
31	Demande de titre de voyage Enfants entre 12 et 18 ans	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante :	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante :	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante :
		54,00	56,00	58,00
32	Demande de titre de voyage Enfant de moins de 12 ans	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante :	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante :	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante :
		20,00	20,00	20,00
	Procédure super urgente			
33	Demande de titre de voyage	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire)	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire)	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire)
		110,00	115,00	120,00

34	Demande de titre de voyage Enfants entre 12 et 18 ans	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 54,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 56,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 58,00
35	Demande de titre de voyage Enfant de moins de 12 ans	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 20,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 20,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 20,00
	DOCUMENTS D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUES (sauf Kids-ID)			
36	Procédure normale : délivrance de cartes électroniques, cartes et documents de séjour, cartes biométriques et titres de séjour et leur duplicata	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 10,00	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 10,00	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 10,00
37	Procédure urgence (j + 1) avec livraison de la carte et des codes PIN/PUK dans les communes	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 54,00	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 56,00	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 58,00

38	Procédure urgence avec livraison centralisée (j + 1) de la carte et des codes PIN/PUK à l'adresse de la Direction générale Institution et Population du SPF Intérieur-Bruxelles	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 54,00	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 56,00	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 58,00
39	Le certificat d'identité (carte d'identité vacances) pour enfants de moins de douze ans	Supprimé	Supprimé	Supprimé
	DOCUMENTS D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUES POUR ENFANT DE MOINS DE DOUZE ANS			
40	Procédure normale : document d'identité électronique pour enfant belge de moins de 12 ans	Prix de revient de la carte électronique réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 5,00	Prix de revient de la carte électronique réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 5,00	Prix de revient de la carte électronique réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 5,00
41	Procédure urgence (j + 1) avec livraison de la carte et des codes PIN/PUK dans les communes	Prix de revient de la carte électronique réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 30,00	Prix de revient de la carte électronique réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 30,00	Prix de revient de la carte électronique réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 30,00

42	Procédure urgence avec livraison centralisée (j + 1) de la carte et des codes PIN/PUK à l'adresse de la Direction générale Institutions et Population du SPF Intérieur-Bruxelles (cette procédure n'existe pas pour les cartes électroniques pour enfants étrangers de moins de 12 ans)	Prix de revient de la carte électronique réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 30,00	Prix de revient de la carte électronique réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 30,00	Prix de revient de la carte électronique réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 30,00
----	--	--	--	--

SERVICE DES ÉTRANGERS

	DIVERS			
43 a)	Première inscription en Belgique d'un étranger (par personne) - ouverture de dossier	30,00	30,00	30,00
43 b)	Réinscription après radiation d'office	11,00	11,50	12,00
44	Demande de régularisation de séjour en vertu de l'article 9Bis de la loi du 15/12/1980	25,00	25,00	25,00
	ANNEXES AR 08/10/80			
45	Annexe 3 (déclaration d'arrivée)	11,00	11,50	12,00
46	Annexe 3ter			
47	Annexe 15 (document de séjour provisoire)	11,00	11,50	12,00
48	Annexe 15 bis	11,00	11,50	12,00
49	Annexe 15 quinquies	11,00	11,50	12,00

50	Annexe 16	11,00	11,50	12,00
51	Annexe 18	11,00	11,50	12,00
52	Annexe 19	11,00	11,50	12,00
53	Annexe 19ter	11,00	11,50	12,00
54	Annexe 22	11,00	11,50	12,00
55	Annexe 33	11,00	11,50	12,00
56	Annexe 35 (document spécial de séjour)	11,00	11,50	12,00
57	Annexe 41 bis	11,00	11,50	12,00
58	Annexe 49	11,00	11,50	12,00
59	Annexe 51	11,00	11,50	12,00
60	Annexe 56	11,00	11,50	12,00
61	Annexe 58	11,00	11,50	12,00
62	Annexe 59	11,00	11,50	12,00
	AUTRES ANNEXES			
63	Annexe 3 de la circ. 21-06-2007 (Demande d'autorisation de séjour 9bis)	11,00	11,50	12,00
	Attestation d'immatriculation			
64	Délivrance	11,00	11,50	12,00
65	Prolongation	11,00	11,50	12,00

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

	NATIONALITÉ			
66a	Ouverture de dossier nationalité (art.12 CNB)		50,00	50,00
66b	déclaration d'acquisition de la nationalité belge (art.12 CNB)	70,00	75,00	80,00

67a	Ouverture de dossier nationalité (art.8 CNB)		50,00	50,00
67b	attribution de la nationalité belge (art 8 CNB)	85,00	90,00	95,00
68	Dossier relatif à la déclaration de recouvrement (art.24) ou renonciation de la nationalité belge (art.22)	75,00	75,00	75,00
	MARIAGE			
69	Constitution dossier mariage à l' Etat-Civil	60,00 110,00 (si 1 ou les 2 personnes n'est/ne sont pas inscrite(s) aux Registres de la Population ou lorsque les personnes sont inscrites mais 1 ou les 2 est/sont né(s) à l'étranger)	65,00 115,00 (si 1 ou les 2 personnes n'est/ne sont pas inscrite(s) aux Registres de la Population ou lorsque les personnes sont inscrites mais 1 ou les 2 est/sont né(s) à l'étranger)	70,00 120,00 (si 1 ou les 2 personnes n'est/ne sont pas inscrite(s) aux Registres de la Population ou lorsque les personnes sont inscrites mais 1 ou les 2 est/sont né(s) à l'étranger)
	DIVERS			

70	Changement de prénom Reprise de la compétence du SPF Justice. Loi du 18 juin 2018	Limitations légales 1) 10,00% de la somme pour les transgenres2) Gratuit pour les candidats à la nationalité dépourvu de prénom. 530,00 Exception 1 : 53,00Exception 2 : Gratuit	Limitations légales 1) 10,00% de la somme pour les transgenres2) Gratuit pour les candidats à la nationalité dépourvu de prénom. 545,00 Exception 1 : 54,50Exception 2 : Gratuit	Limitations légales 1) 10,00% de la somme pour les transgenres2) Gratuit pour les candidats à la nationalité dépourvu de prénom. 560,00 Exception 1 : 56,00Exception 2 : Gratuit
71	Rectification d'acte	60,00	65,00	70,00
72	Création acte de base (article 68,00 code civil)	60,00	65,00	70,00
	CIMETIÈRE			
73	Taxe administrative concernant la déclaration de décès ainsi que les actions administratives fournies par le service décès (ex. Recherches, correspondance, apposition du plomb sur le cercueil, ...)	185,00	190,00	195,00
74a	Exhumation d'un corps	850,00	875,00	900,00

74b	Exhumations du corps d'un enfant de moins de 7 ans ou d'un fœtus	425,00	437,50	450,00
74c	Exhumation d'une urne cinéraire	100,00	110,00	120,00

DIVERS DÉMOGRAPHIE

75	Les recherches généalogiques et archives	50,00 par heure	50,00 par heure	50,00 par heure
76	Photocopie éventuelle pour la constitution d'un dossier individuel	0,25 par pièce	0,25 par pièce	0,25 par pièce
77	Vente de listes électorales supplémentaires (Art. 17 § 1 du Code Électoral)	250,00 ou au prix suivant les instructions du SPF Intérieur	250,00 ou au prix suivant les instructions du SPF Intérieur	250,00 ou au prix suivant les instructions du SPF Intérieur

RECOUVREMENT

Article 3.- Les redevances sont perçues au comptant et au moment de la délivrance du document ou de la prestation couverte. Lorsqu'un document est envoyé par voie postale, un montant égal à celui de la redevance, majoré des frais d'expédition, est exigé préalablement à la délivrance de celui-ci.

Article 4.- Les frais d'expédition sont à charge des particuliers et des établissements privés qui demandent des documents, même dans le cas où la délivrance est gratuite.

EXONÉRATIONS

Article 5.- Sont exonérés de ces redevances :

Les documents qui doivent être délivrés gratuitement par l'administration communale en vertu d'une loi, d'un arrêté royal ou d'un règlement.

Article 6.- Les documents administratifs faisant l'objet du présent règlement sont délivrés gratuitement aux personnes intéressées :

§1 En cas d'indigence dûment constatée par une décision visée aux articles 683 à 688 du Code judiciaire.

§2 En cas d'application du statut de « mineurs étrangers non accompagnés » tel que défini par la loi programme du 24 décembre 2002, Titre XIII, chapitre VI

DISPOSITION FINALE

Article 7.- Le présent règlement entre en vigueur cinq jours après sa publication. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Marcel Vermeulen

Le Président du Conseil communal,
(s) Gaëtan Van Goidsenhoven

POUR EXTRAIT CONFORME
Anderlecht, le 31 mars 2025

Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'échevin(e),

Marcel Vermeulen

Beatrijs Comer